

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 2 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Vendredi 20 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er}. pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORGNIER, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

INDÉS ORIENTALES.

Extrait d'une lettre écrite à bord de la Montagne, isle de France, le 20 brumaire, l'an 3^e.

Nous sommes partis de ce port le 19 octobre 1793 (vieux style), sur le vaisseau la Ville de Bordeaux, de 40 canons, commandé par le capitaine Lemesme, de Port-Malo, pour aller, comme il est d'usage, prendre nos vivres à l'isle de la Réunion, ci-devant Bourbon. De-là nous sommes partis pour aller attaquer Padang, petite ville hollandaise dans l'isle de Sumatra: nous mouillâmes dans la rade le 6 décembre suivant, & nous entreprîmes de prendre cette petite ville sous les ordres du citoyen Legars, capitaine de pavillon de notre bord. La descente s'est effectuée vers minuit; le lendemain 7, nous nous en rendîmes maîtres à huit heures du matin, après y avoir éprouvé une forte résistance.

Nous y avons resté quinze jours pour embarquer toutes les marchandises que nous avons trouvées dans les magasins de la république hollandaise, & pour nous y approvisionner.

Nous avons trouvé dans le port de Padang un brick & un sloop, que nous avons chargés ainsi que notre corvette; & si nous eussions encore eu deux gros navires de plus, nous aurions pu les charger en plein de sel, canons & autres objets. (Le sel est très-cher ici en ce moment, ainsi que tout ce qui regarde la vie).

En revenant, nous avons pris deux navires, dont un étoit un brick hollandais, venant de Batavia, chargé de poivre & de café; pour le Cap de Bonne-Espérance: le deuxième, un grand navire portugais appelé le Très-Saint-Sacrement, chargé de toiles & mousselines, venant du Bengale, allant à Lisbonne.

Toutes nos prises se sont rendues à bon port, & nous nous promettons une vente de 18 millions au moins,

malgré la loi du maximum, qui a lieu sur les objets de première nécessité.

Cette course, comme vous le voyez, est assez belle & assez courte, puisque nous sommes rentrés en ce port le 29 janvier (vieux style) il y a un an.

Le premier brumaire, il s'est livré un combat des plus vifs & des plus opiniâtres, à environ 30 lieues au vent de cette isle, entre la Cybele, portant du 18, la Prudente, du 12, l'une de 40 canons, & l'autre de 32, & la petite corvette le Courant, portant du 8, les trois seuls bâtimens de la république dans ces parages, contre les vaisseaux le Centurion, de 56 pièces de canon de 24, & le Diomède, de 50 canons de 18.

Le combat a duré trois heures & un quart, à portée du pistolet & avec un acharnement terrible; enfin, la Prudente, commandée par le capitaine Renaud, par sa manœuvre hardie & savante, a retiré la Cybele du feu: elle est commandée par l'intrepide Trouard, & étoit toute achée, au point que ni ses mâts, ni ses voiles, ni partie de ses grémens, ne pouvoient lui servir. On s'occupe en ce moment à lui donner un bon radoub, de manière qu'elle soit prête la décade prochaine.

Le capitaine anglais avoit promis sur sa tête d'amener la Cybele, à Bombai, s'il la rencontroit; & il n'a pas tenu sa promesse: il a été lui-même fort heureux que la nuit ait favorisé sa retraite de nos parages.

Ces deux vaisseaux anglais se sont retirés en fort mauvais état. Le Diomède a été obligé de remorquer le Centurion, qui étoit razé de presque tous ses mâts, & si maltraité dans son corps, que ses deux batteries ne paroissent n'en faire qu'une.

AUTRICHE.

De Vienne, le premier février.

On a lieu de croire que la cour a eu de nouveaux

renseignemens sur la conspiration en Hongrie, du moins s'il faut en juger par le nombre considérable de personnes qu'on traduit ici journellement de Bude & de Pest; de sorte que les prisons de cette capitale ne suffisent plus & on en a formé de nouvelles.

Des préparatifs immenses se font pour la campagne prochaine : on ne parle pas de moins de 180 mille hommes qui seront employés sur le Rhin avec une artillerie formidable & beaucoup de cavalerie.

Les couriers sont très-fréquens entre cette cour & celle de Pétersbourg, & on assure qu'il est sur-tout question de procéder promptement au partage final de la Pologne, suivant lequel Cracovie entrera dans le lot de la maison d'Autriche. On parle de donner Varsovie à la cour de Berlin; mais comme on observe que nos relations avec la Prusse sont fort ralenties, quelques politiques supposent que les deux cours impériales se concertent pour songer plutôt à leurs intérêts particuliers qu'à ceux de Frédéric-Guillaume.

On assure qu'elles ont vu de mauvais œil les démarches de la cour de Berlin pour traiter de la paix en particulier avec la France; & cependant il paroît certain que notre cabinet a envoyé à Bâle un comte Deodati qui est chargé de quelque ouverture de paix avec la république française. Ce fait est d'autant plus croyable, qu'on suppose que ce n'est pas sans le consentement de notre cabinet que le grand duc de Toscane a déjà traité avec la France.

L'Angleterre, qui voit à regret la coalition de ses alliés du continent se dissoudre, a envoyé dans les cours principales de l'Allemagne, & notamment à Berlin, des ministres chargés d'offrir à tous les cabinets de prendre à sa solde les troupes qu'elles seront hors d'état de payer pour continuer la guerre. On ajoute qu'un de ces agens britanniques a déclaré aux corps d'émigrés français, commandé par Condé, qui seroit compris aussi dans la liste des salariés de Pitt. Les cours d'Allemagne paroissent satisfaites de cette proposition, qui les soulage d'une dépense considérable & inutile.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 28 janvier.

Le 24, il a été porté à la dictature une plainte rendue par le prince-évêque de Spire, & accompagnée d'un mémoire qui a été distribué. La plainte a pour objet, les loagemens de guerre accordés au corps du prince de Condé. Le prince-évêque s'attache à y faire sentir, 1°. que le corps du prince de Condé, reçu volontairement dans Bruchsal, n'est point partie intégrante de l'armée de l'empereur & de l'empire; 2°. que ce corps est d'une indiscipline marquée; 3°. que, provoquant & excitant l'animosité de l'ennemi beaucoup plus fortement qu'aucune autre chose de ce genre n'est capable de le faire, il expose à un péril extrême le peu qui reste de territoire à l'évêché de Spire.

De Hannover, le 20 janvier.

Plusieurs villageois, pour se soustraire au service militaire, se sont éloignés de la maison paternelle. Du seul baillage de Liépenau, 58 se sont enfuis pour cette raison. Tous ces fuyards doivent être cités, et s'ils ne rentrent pas, leurs biens seront confisqués. Pour atteindre ces fuyards, on a donné leurs signalemens aux régences de Hildesheim et de Lippe.

D'Osnabruck, le 31 janvier.

On attend ici à la fin de cette semaine quelques régimens anglais, qui vont prendre leurs quartiers d'hiver dans le pays. Les troupes hanovriennes & hessoises doivent prendre leurs quartiers dans le pays de Munster, & le quartier-général de l'armée de l'Empire sera à Munster. On compte que le corps de 3000 Anglais demeurera à Pymont. Il paroît par toutes ces dispositions, que la campagne d'hiver est finie pour les alliés.

Toute communication entre la Hollande est interceptée & aucun courrier ne passe. La caisse militaire des Anglais est ici, & on y attend l'hôpital.

Dans ce moment il paroît une ordonnance, suivant laquelle il est défendu aux émigrés français de séjourner plus long-tems dans cette ville; le comte d'Artois y est arrivé depuis quelques jours, & se dispose à partir pour Pymont.

Voici des détails consignés dans l'un de nos papiers sur les mesures qu'on dit avoir été prises récemment par le ministère britannique.

Les Anglois, à la première nouvelle qu'ils ont eue du succès des François en Hollande, ont sur-le-champ fait valloir aux dispositions nécessaires pour envoyer des troupes dans toutes les possessions hollandaises des deux Indes. Des avis assurent que le stathouder a pris la route d'Angleterre, & que ce prince ira exercer sa souveraineté sur les établissemens hollandais aux Indes, pendant la durée de la guerre. On dit qu'en conséquence de ce projet, l'Angleterre doit faire équiper une petite flotte qui sera protégée par les forces qu'elle destine à prendre possession de ces établissemens. Ainsi, d'après ces mesures, les François auront conquis la Hollande, mais n'auront pas conquis le commerce des Hollandais.

On assure aussi que la garnison prussienne de Fort-Moy doit quitter incessamment cette ville pour aller servir les frontières des pays du roi de Prusse en Westphalie.

S U I S S E.

De Bâle, le 12 février.

La mort de M. de Golz retardera les négociations préliminaires qui semblent s'avancer; mais il sera bientôt remplacé par un autre ministre. On parle par-tout de la paix; à Londres même, le peuple crie: nous voulons la paix, & la guerre prenne une fois fin; on a bien de la peine à dempser le peuple, qui ne respire qu'après la paix, & qui pourroit à la fin se lasser de la tyrannie.

L'empereur a promis à la cour d'Angleterre de lui fournir 200,000 hommes pour la campagne prochaine. On marque de Berlin, que, plus que jamais, on fait force préparatifs pour la guerre; les habitans de Danzig ont perdu depuis deux ans dix-neuf vaisseaux, dont la plupart ont été cédés à la bravoure républicaine.

On voit tous les jours passer un grand nombre de Suisses qui étoient au service de Hollande, tant officiers que soldats, & on en engage beaucoup pour la garnison habituelle de notre ville.

On nous écrit de Mayence, que le peuple, témoin des victoires des François & de leur humanité pour ceux qui sont sous leur domination, ne demande pas mieux que de capituler.

Des lettres de Luxembourg annoncent qu'il y a eu un

insurrec
d'autori
que par
Fordre
moment

Les r
du Nor
disciplin
viennent

« Vou
cette dis
& donne
auxquel
nom fran
& seudo
habitans
dont ils
tion qui
auprès d
ce qui s

Art. I
l'armée,
II. To
d'avoir
aucun de
pour les
dégradé.

III. L
à leur p
commissi
de ce ge
occupé p

IV. C
taires, s
soldats.

V. C
de mort

VI. Le
d'une ser
VII. L
chef, à
imprimé
les chefs

On éc
pays un
Angleter
de Roya
Suisses q
baron de
Suisses cr
deveant

Il est

insurrection, & que Bender n'a pu conserver son peu d'autorité, qu'en faisant faire des exécutions : ce n'est que par ces actes de despotisme qu'il parvient à conserver l'ordre parmi les habitans, qui brûlent de voir arriver le moment où ils jouiront de la liberté française.

F R A N C E.

A R M E E D U N O R D.

Les représentans du peuple français auprès des armées du Nord & de Sambre & Meuse, pour maintenir une discipline exacte parmi les troupes de la république, viennent de donner la publication suivante :

« Voulant maintenir parmi les troupes de la république cette discipline exacte, qui fait leur force & leur gloire; & donner aux généraux les moyens de réprimer les excès auxquels se sont livrés quelques individus indignes du nom français, de défendre la cause sacrée de la liberté, & seudoyés par nos ennemis; voulant encore garantir aux habitans des Provinces-Unies la tranquillité & la sûreté dont ils doivent jouir avec l'armée victorieuse d'une nation qui a juré d'être libre & juste, les représentans auprès des armées du Nord & de Sambre & Meuse arrêtent ce qui suit :

Art. I^{er}. Tout militaire & tout individu à la suite de l'armée, qui se livrera au pillage, sera puni de mort.

II. Tout officier ou sous-officier qui sera convaincu d'avoir eu connoissance de ces délits, & qui n'aura pris aucun des moyens que les loix mettent à sa disposition pour les réprimer, faire saisir & punir les coupables, sera dégradé.

III. Les généraux de division ou ceux qui commandent à leur place sont en conséquence autorisés à nommer des commissions, qui jugeront, dans les 24 heures, les délits de ce genre, qui pourroient être commis sur le territoire occupé par les troupes à leurs ordres.

IV. Ces commissions seront composées de neuf militaires, savoir trois officiers, deux sous-officiers & quatre soldats.

V. Ces commissions ne pourront prononcer la peine de mort qu'à la majorité des deux tiers de leurs membres.

VI. Les commissions ne pourront jamais connoître que d'une seule affaire & seront dissoutes après le jugement.

VII. Le présent arrêté sera transmis par le général en chef, à tous ses généraux de division, mis à l'ordre, imprimé en français & en hollandais, distribué à tous les chefs de corps, & affiché par-tout où besoin sera.

Signé, Gillet, Bellegarde, J. B. Lacoste,
Joubert, Portiez (de l'Oise).

De Paris, le 2 ventôse.

On écrit de Franfort qu'on leve actuellement dans ce pays un nouveau régiment d'infanterie pour le service de l'Angleterre, qui portera l'uniforme anglais avec le nom de *Royal-Etranger*; il sera particulièrement composé de Suisses qui ont servi : le commandement en est donné au Baron de Roll, de Soleure, ci-devant officier des gardes-Suisses en France, & toujours attaché à la personne du ci-devant comte d'Artois.

fatiguées, minées par la guerre, soupirent après le retour de la paix; elles avouent déjà que leur projet antérieur de replanter la royauté en France étoit chimérique, & cet aveu n'a rien de surprenant après les pertes & les défaites innombrables que la folie de ce système leur a coûté. On peut remarquer que cette résipiscence de la plupart des cabinets étrangers date déjà d'assez loin, & que sans les promesses, les encouragemens & l'argent du ministère anglais, la coalition eût dès long-tems perdu plusieurs de ses alliés. Ajoutons que les insinuations perfides des émigrés français ont long-tems fasciné les yeux de quelques nations sur leurs vrais intérêts & sur le but possible de la guerre actuelle. Enfin ne dissimulons pas que les horreurs de la tyrannie qui a dévasté l'intérieur de la république ont prolongé, malheureusement pour ses ennemis, l'espérance de mettre à profit tant de calamités.

Les agens de la tyrannie intérieure furent servis dans leurs projets par les victoires & les triomphes de nos armées au-dehors. Tandis qu'ils égorgoient leurs concitoyens, & que chaque assassinat emportoit une confiscation générale des biens de chaque victime innocente ou non, on avoit le front de débiter à la tribune que le trésor national puisoit dans ces confiscations les sommes nécessaires à l'entretien & aux succès de nos armées, de sorte que la douleur publique sur les maux de l'intérieur eût été regardée par les tyrans d'alors comme un vœu coupable contre la suite de nos triomphes au-dehors, & ces triomphes étoient ainsi signalés comme une source de richesse nationale.

Nos ennemis, attentifs à nous faire tout le mal possible, étoient avidement, appuyoient même les illusions dont la tyrannie nous berçoit; & cependant ne pouvant réussir à vaincre la milice républicaine qui débordoit de tous côtés sur leur territoire, ils formèrent le projet d'affamer l'intérieur de la république. Ils ne furent que trop bien secondés par la cupidité de ces malveillans qui comptent toujours trouver un aliment perfide dans le torrent de calamités publiques. On calcula, dans le sein de la république même, comme on auroit calculé à Londres. Les denrées furent accaparées & vendues à un prix exorbitant; le peuple alloit mourir de faim. La commune, fermière générale des subsistances de Paris, imagina, sous le nom de *maximum*, une taxe de tous les objets de commerce & de subsistances; &, dès ce moment, le commerce fut tué pour tous les commerçans.

Il falloit cependant se pourvoir d'objets que le commerce extérieur nous fournissoit auparavant; mais nous étions en guerre avec toute l'Europe. En vain on demandoit aux nations, amies ou neutres, des secours au prix du *maximum*; elles ne devoient pas nous écouter, & elles ne nous écoutèrent pas.

Enfin, pour remédier à une pénurie qui devenoit plus insupportable de jour en jour, on abolit cette loi absurde du *maximum*, & alors il s'établit quelques relations commerciales entre nous & nos voisins. Si le vandalisme qui avoit détruit à la fois la fortune publique & les fortunes particulières, n'avoit entraîné dans ses destructions tous nos établissemens de commerce, manufactures, industrie, arts, ces établissemens nous auroient donné abondamment des matières d'échange pour les objets que l'étranger pouvoit nous fournir; mais il ne nous restoit que peu de numéraire pour suffire à tant de besoins, & ce numéraire s'est écoulé avec une incroyable rapidité.

L'abolition de la loi du *maximum* a produit un effet

Il est constant que toutes les puissances de l'Europe

men moins funeste, puisqu'elle nous a jeté entre les mains de la cupidité mercantile de nos égoïstes, qui ne montrent pas moins d'apreté pour affamer le peuple.

Et lorsque la convention travaille à fermer les plaies profondes que la tyrannie précédente a faites à la nation, il s'élève encore aujourd'hui contre elle des cris de malveillance, qui n'ont d'autre objet que de nous ramener à ces tems désastreux sur lesquels l'œil du bon citoyen ne peut s'arrêter sans se mouiller de larmes.

Il est temps, il est temps, ou bientôt il ne le sera plus, que les ennemis de la félicité générale soient comprimés de manière à ne plus troubler les opérations de nos représentans qui cherchent dans l'établissement de l'ordre intérieur, & dans la paix avec les puissances qui nous la demandent, un remède général à tous nos maux. Les vœux de tous les départemens, celui de la commune de Paris sont unanimes, pour se rallier à ce nouveau système de pacification dont la France jouira avec autant de satisfaction que les nations étrangères, empressées de renouer avec un peuple libre, des relations dont l'interruption leur a été si funeste.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BARRAS.

Séance du 1^{er} ventôse.

On a lu, à l'ouverture de la séance, une lettre du représentant Expert, qui assure que le membre du comité de sûreté générale, qui a fait le rapport sur les troubles de Marseille, n'a débité que des mensonges : pour lui, il proteste qu'il n'a protégé que de bons & braves patriotes.

Une partie de la salle applaudissoit à cette lettre, & en demandoit l'insertion au bulletin.

Cigogne n'étoit pas de cet avis. Que contient la lettre, a-t-il dit ? Un démenti sans preuve : ce n'est pas une chose fort difficile, mais aussi n'est-ce pas une raison pour obtenir l'insertion au bulletin.

Rovere a lu ensuite des lettres du représentant Cadroi, qui à leur tour, mais avec des détails & des preuves, démentent celle d'Expert.

Ces lettres annoncent que le décret relatif aux troubles de Marseille a été en grande partie mis à exécution dans la nuit même où il est arrivé ; il a rendu l'espérance aux gens de bien ; la place publique n'est plus déserte ; le commerce revit ; ce sont les cris de vivent la république & la convention, à bas les jacobins, qui retentissent maintenant de toutes parts. La tribune de la société populaire élevée sur un roc, & dont les bas reliefs représentoient des allégories atroces, a été brisée ; je sauverai le Midi, ajoute Cadroi, & je serai secondé par la brave garnison & tous les bons citoyens. Cadroi se plaint aussi d'un enlèvement de matelots génois, mesure funeste pour l'arrivage des subsistances, & qu'il eût empêché s'il n'eût été entraîné par Salicetti & Jambon-Saint-André.

Ces lettres sont vivement applaudies.

Rovere annonce que le comité de salut public a pris des mesures pour prouver aux Génois que la France respectera toujours le droit des gens : il demande le renvoi des lettres au comité de sûreté générale. — Décrété.

Sur la proposition de Thibaut, au nom du comité des finances & de sûreté générale, l'assemblée adopte un projet de décret dont voici les principales dispositions :

« Les conseils permanens de district sont supprimés, » Le nombre des administrateurs de département est réduit à cinq.

« Il n'y aura plus de comités révolutionnaires dans les communes dont la population est au-dessous de 50 mille âmes.

« Le comité présentera un projet de décret pour la suppression de toutes les places inutiles dans les différentes parties de l'administration ».

Gouly a lu des lettres des isles de France & de la Réunion, qui portent, que ces isles sont toujours restées fidèles à la France ; & qu'elles ont fait échouer toutes les tentatives des Anglais. — Ces lettres seront insérées au bulletin.

Cette séance étoit destinée à nommer, par la voie de l'appel nominal, les députés à envoyer dans ces isles ; on réclamoit cet appel nominal ; le président annonce que différentes sections demandent à être admises, & l'assemblée décrète qu'elles le seront sur-le-champ.

Depuis long-tems tous les primidi de chaque décade, c'est-à-dire, tous les lendemains des jours où les sections se réunissent, elles viennent en foule apporter à l'assemblée le tribut de leur respect & de leur dévouement. Il faut bien qu'elles se rallient sans cesse à la représentation nationale, puisque sans cesse on cherche à les en séparer : il faut bien que tous les bons citoyens montrent un zèle égal à l'active perversité des scélérats, dont rien ne peut arrêter l'audace ni les espérances. Hier encore ils ont tout tenté pour comprimer les sections ; mais par-tout ils ont été repoussés avec horreur.

On vous parle de royalisme, a dit l'orateur de la section des Tuileries, fiez-vous aux républicains du soin de maintenir la république ; la liberté nous coûte assez cher pour que nous la déclinions jusqu'à la mort.

La section du Finistère a demandé qu'on fit disparaître tout ce qui pourroit rappeler Marat, comme elle le fait dans son sein, tant pour ce patron des brigands que pour un de ses dignes émules, Lajowski, dont elle a porté le nom, & dont les restes sont encore enterrés dans un cercueil de plomb au même lieu où l'on avoit élevé un monument à Marat.

Toutes ces sections se sont réunies pour presser le rapport de la commission des 21, qui doit enfin délivrer la république de ceux qui l'ont si long-tems désoiée.

La section de la République a demandé que les jacobins du 9 thermidor, les jurés du tribunal Robespierre & les membres des anciens comités révolutionnaires, soient exclus de toutes les fonctions jusqu'à la paix.

* * * *Système universel & complet de Sténographie, ou Manière abrégée d'écrire*, applicable à tous les idiômes & fondée sur des principes si simples, qu'on peut se mettre dans très-peu de tems en état de suivre la parole d'un orateur ; inventé par Samuel Taylor, & adapté à la langue française par T. P. Bertin ; deuxième édition revue & augmentée de deux planches.

Cette méthode, qui a participé aux récompenses nationales accordées aux inventions utiles, a formé les sténographes qui sont chargés de recueillir les séances des écoles normales.

L'ouvrage se vend chez l'auteur, rue de la Sonnerie au coin du quai de la Mégisserie, n^o. 1. Prix, 8 liv. pour Paris, & 9 liv. 10 sols pour les départemens.